



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

automobiles

Question écrite n° 73657

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'échec des ventes commerciales des voitures écologiques en France. La Toyota Prius est, à cet égard, la première voiture de série dotée d'une motorisation hybride (elle fonctionne avec un petit moteur essence et un autre, électrique). Diffusée à 17 500 unités par an dans le monde et présentée comme l'avenir de l'automobile (tous les constructeurs préparent des hybrides), cette voiture ne s'est vendue qu'à 79 exemplaires en 2001 en France, contre un peu plus de 600 en Allemagne comme au Royaume-Uni, 383 aux Pays-Bas ou 200 en Suisse. Volkswagen a connu un revers plus cuisant encore avec sa Lupo 3 L, animée par un petit diesel affichant une consommation à peine supérieure à trois litres de carburant aux cent kilomètres. Une « première mondiale » pour le constructeur allemand mais dont les ventes font état de 110 unités en 2000 et 16 en 2001. Un gouffre existe entre les ventes en France et les ventes à l'étranger, où ce genre de véhicules bénéficient d'incitations fiscales. Ce modèle a effectivement un prix élevé (14 960 euros) qui s'explique par son faible rythme de fabrication ou le recours à des matériaux ultra-légers et qui, économie de poids oblige, ne dispose ni de la direction assistée ni de vitres électriques. Il s'interroge donc sur cette situation dans un pays où l'écologie est au centre des débats et lui demande, en conséquence, quelles mesures pourraient être adoptées pour encourager l'achat de tels véhicules, plus onéreux certes, mais plus écologiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73657

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1193